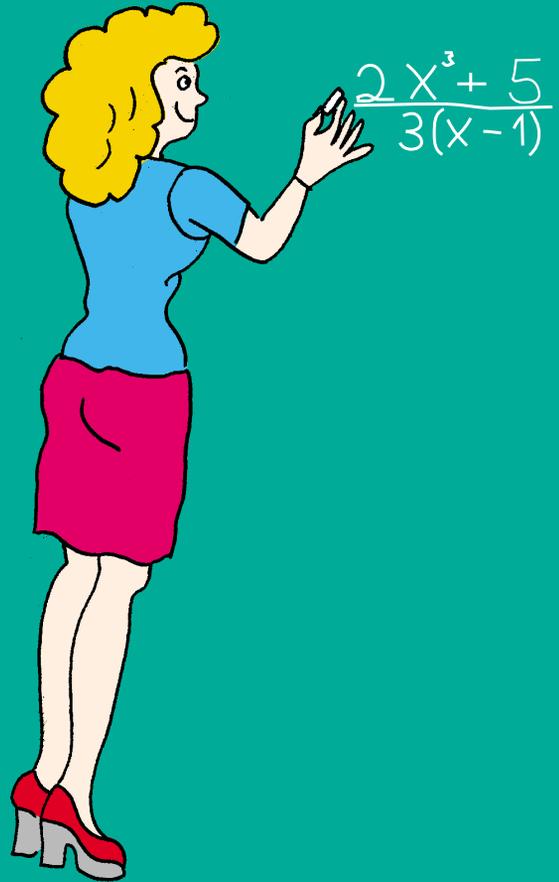


FRANÇAIS

מורים



Enseignants et
jardinières d'enfants

עיצוב: סטודיו הראל

צרפתית

מורים



הופק על ידי
גף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
רח' הלל 15, ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
Section française
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tous Droits Réservés ©

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il

**ENSEIGNANTS
ET JARDINIÈRES D'ENFANTS**

Département des publications

Directrice: **Ida Ben-Chétrit**

Section française

Rédactrice en chef: **Carole Dana-Picard**

Jérusalem © 2003

N° de catalogue :0902103010

SOMMAIRE

INTRODUCTION		מבוא
LE SYSTEME SCOLAIRE ISRAELIEN	4	מערכת החינוך בישראל
Les différents réseaux	4	זרמים בחינוך
- Le pré scolaire	6	הגיל הרך
- Le scolaire		בתי ספר
1. L'enseignement primaire		1. בי"ס יסודי
2. L'enseignement secondaire	9	2. בי"ס על יסודי
3. L'éducation spécialisée	10	3. החינוך המיוחד
4. L'éducation informelle	11	4. החינוך הבלתי פורמלי
5. L'enseignement supérieur	12	5. השכלה הגבוהה
Tableau		טבלת גילאים
- l'année scolaire	13	- שנת הלימודים
- la journée scolaire		- סדר יום לימודים
LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT EN ISRAEL	14	לימודי הוראה בישראל
L'ENSEIGNANT IMMIGRANT	17	המורה העולה
LES CONDITIONS DE TRAVAIL	18	תנאי העבודה
ADRESSES UTILES	26	כתובות שימושיות



En Israël on compte en 2003, plus de 130 000 enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, ce chiffre ne comprenant pas les jardinières d'enfants, elles mêmes détentrices d'un diplôme reconnu par le ministère de l'Education Nationale.

Jardinières d'enfants et enseignants sont sous le contrôle direct du ministère de l'Education Nationale, qu'il s'agisse du système «classique» de l'enseignement, de l'éducation informelle ou l'éducation spécialisée.

La demande en enseignants se fait plus particulièrement ressentir dans les villes de développement ainsi que dans le Nord et le Sud du pays.

Les enseignants des matières suivantes: anglais, mathématiques, informatique, sciences et technologie, sont les plus recherchés.

En Israël l'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans.

Le Système scolaire en Israël

Il sera abordé présentement dans ses grandes lignes, pour plus de détails sur l'enseignement en Israël, veuillez vous reporter à la brochure «L'éducation» éditée par notre département des publications du ministère de l'Intégration.

Le pré-scolaire: de 3 mois à 5 ans

Garderie familiale, michpahtone: pour enfants de 3 mois à 5 ans. Sous le contrôle des municipalités qui forment les auxiliaires maternelles. Payant. Fonctionne de 7h à 13h ou 16h. Ne peut accueillir plus de 5 enfants.

Jardin d'enfants privé, péoutone: de 18 mois à 3 ans

Fonctionne de 7h30 à 16h, payant. Les auxiliaires n'ont pas obligatoirement suivi de cours de formation.



Les parents peuvent choisir l'orientation donnée à l'enfant, laïque, traditionnaliste ou religieuse.

La crèche, *maon yom*

Le nombre de places disponibles varie selon le quartier, il faut s'y inscrire plusieurs mois à l'avance. La crèche est payante, elle est souvent supervisée par la municipalité, qui s'occupe de la formation des gardiennes d'enfants; elles n'ont bien entendu pas la formation des jardinières d'enfants étudiant dans des écoles de Formation de maîtres. Les enfants sont gardés de 7h30 du matin à 15h30-16 heures l'après-midi. Priorité est accordée aux mères qui travaillent. Certains organismes sociaux de femmes, comme «Naamat» (non religieux), «Wizo» (traditionnaliste), ou «Emouna» (religieux sioniste), ont leur propre réseau de garderies. Certaines institutions où travaillent les parents dirigent leur propre crèche, proche de leur lieu de travail, comme la police, les universités, certaines industries ...

Le jardin d'enfants pré-obligatoire *kdam hova* ou *trom hova*

Il est payant mais n'est pas obligatoire.

C'est la maternelle pour enfants entre 3 et 5 ans, les enseignantes sont diplômées d'Etat et ont suivi une Ecole de formation de maitres du ministère de l'Education, menant au B. Ed: (Bachelor of Education); licence en Education. Les enfants peuvent rester 2 ans dans la même classe.

Priorité est accordée pour l'inscription aux mères qui travaillent.

Les classes sont sous le contrôle de la mairie. Les parents peuvent choisir dans quel réseau mettre leur enfant: laïc, *mamlakhti*, ou religieux, *mamlakhti dati*. (Cf. chapitre les différents réseaux). Fonctionne uniquement le matin de 7h30 à 13heures.



Une garderie payante peut être organisée sur place, pour prendre la relève l'après-midi, *tséaron*, elle fonctionne de 13h à 15h30. Inscription auprès de la mairie.

Jardin d'enfants obligatoire, *gan hova*

Pour les enfants entre 5 et 6 ans. Dernière année de maternelle, elle est obligatoire. Fonctionne de 7h30 à 13 heures, avec quelquefois possibilité de garderie l'après-midi.

Comme pour les autres maternelles, les jardinières d'enfants sont diplômées d'État, et sous le contrôle du ministère de l'Éducation.

L'inscription de l'enfant se fait auprès de la mairie.

Le scolaire

1. Le primaire

Avant que d'aborder la composition du système scolaire israélien il convient de nous pencher sur les tendances idéologiques et religieuses de l'enseignement en Israël.

Suivant leur engagement, ou non, en matière de pratique religieuse, les parents peuvent inscrire leurs enfants dans une école correspondant à leur courant.

En effet le système éducatif est composé de 3 grands courants:

- A. Les écoles d'État du réseau gouvernemental laïque, *mamlakhti*
- B. Les écoles d'État du réseau gouvernemental religieux, *mamalakhti dati*.
- C. Le réseau indépendant, *hinoukh atsmi*

Ces deux premiers réseaux ont 2 points communs:

- Les élèves sont orientés dans les écoles de leur quartier à l'établissement le plus proche de leur domicile.
- Les enseignants sont engagés et révoqués par



le ministère de l'Education et non par le directeur de l'établissement. Ils sont payés par l'Etat au même titre que les autres fonctionnaires, mais leur régime salarial leur est propre.

- Dans ces deux réseaux les matières suivantes sont obligatoires dans le primaire:
Hébreu (lecture, écriture, rédaction, vocabulaire, expression libre), Bible (dans son contexte historique pour le *mamlakhti*, et dans son contexte plus spécialement spirituel pour le *mamlakhti dati*), arithmétique, géographie, histoire du peuple juif et de la création de l'Etat, anglais (dès le c.m.2), sciences naturelles, gymnastique, préparation aux fêtes.

Les programmes sont établis et contrôlés par le ministère de l'Education.

Les écoles du courant *mamlakhti dati* bénéficient d'un supplément d'heures d'enseignement pour des matières religieuses supplémentaires comme: *michna*, *dinim*... Ce sont les inspecteurs religieux du ministère de l'Education qui ont la responsabilité d'établir les programmes de ces cours.

Dans le primaire les écoles peuvent ajouter à leur programme des cours supplémentaires, dénommés cours d'enrichissement, *hougé ashara*, (travaux manuels, etc...) ils représentent 25% de la totalité des heures enseignées.

Il est demandé aux parents une participation financière.

Le réseau indépendant, *hinoukh atsmäi*

1. Les écoles privées à tendance religieuse ou orthodoxe

Si elles sont reconnues par le ministère de l'Education, celui-ci ne s'occupe pas de l'engagement ou de la révocation des enseignants. Il n'est également pas responsable de l'inscription des élèves dans ce type d'établissement.



C'est donc l'école elle-même qui se charge de recruter élèves et professeurs. Malgré tout ce réseau est soutenu par les autorités locales (mairies) et l'Etat qui les subventionnent en partie.

Ces établissements mettent l'accent sur les matières religieuses, *le kodesh*.

Pour enseigner dans ce type d'école il faut directement s'adresser au directeur pour se faire engager. Par contre l'enseignant devra auparavant recevoir l'équivalence de ses diplômes du ministère de l'Education.

Seuls des enseignants diplômés et enregistrés auprès du ministère de l'Education Nationale israélien pourront enseigner (cf. chapitre l'enseignant immigrant plus avant dans la brochure).

En général ce type d'école conduit au bac, *bagrouf*. L'enseignement dispensé est conforme aux exigences du ministère de l'Education Nationale (comme les écoles du réseau Noam du parti national religieux, *mafda*...).

Comme toute école n'appartenant pas au réseau public l'enseignement est payant.

Dans la mesure où certaines écoles ne sont pas reconnues par le ministère de l'Education Nationale celles-ci ne sont donc pas tenues de respecter les programmes d'enseignement qu'exige le ministère et de ce fait ne conduisent pas obligatoirement au bac. Les méthodes en matière d'éducation leurs sont propres. De ce fait les professeurs enseignants dans ce genre d'établissement sont rémunérés par l'établissement et non par le ministère.

L'inscription n'est en général pas liée au quartier d'habitation de l'élève.

2. Ecoles privées laïques

Elles choisissent elles-mêmes professeurs et élèves. Peu nombreuses, elles préconisent des programmes spéciaux, des méthodes d'éducation nouvelles (école appliquant la méthode "Montessori" par exemple).



L'inscription à ce genre d'école est indépendante du secteur géographique et l'on vient de toute la ville et même de l'extérieur pour s'y inscrire.

2. Le secondaire

La réforme du secondaire a établi une division de celui-ci en deux cycles:

Cycle intermédiaire, *hativat bənaim*

Etablissements scolaires composés en général de 3 classes: de la 5ème à la 3ème; classes *zaiine, hête, têt*.

Pour certains uniquement deux classes: 5ème et 4ème, *zaiine, hête*.

Le programme de ces classes vise à l'acquisition des connaissances de base et l'apprentissage par recherche personnelle.

Cycle supérieur, *hativat élyona*

En général composé de 3 classes: de la 2ème à la terminale: de *yod a yod beth*.

Notons que l'orientation de l'élève se fait dans le courant de la classe de 3ème par le biais d'un examen externe composé en autres de tests psychométriques et d'épreuves de niveau en mathématiques et en hébreu, c'est le *mivhan hadassah*.

L'orientation de ces lycées secondaires peut être classique, technique, agricole, militaire, polyvalent (*mékif*), lycée-yéchiva (*yéchiva tikhonite*) pour jeunes gens et son pendant pour les jeunes filles religieuses (*oulpena lé banot*), fonctionnant le plus souvent en internat, ainsi que des établissements à vocation artistique, (*beit sefer le omanouiot*). L'enseignement des matières suivantes est obligatoire pour le bac: mathématiques, littérature, langue, expression et rédaction, anglais, bible, histoire



générale et histoire du peuple juif, histoire d'Israël, instruction civique, éducation physique.

En plus des matières obligatoires les élèves ont le choix de leur orientation en fonction de leurs goûts et leurs capacités parmi les matières suivantes: physique, chimie, biologie, informatique, communication; cinéma, psychologie, sociologie, technologie, écologie...

Cette liste n'est pas exhaustive et dépend souvent de l'établissement. Elle n'est mentionnée qu'à titre indicatif.

3. L'éducation spécialisée, *hinoukh méyouhad*

Ces institutions sont de type public ou privé et dotées du statut d'écoles reconnues.

Elles s'occupent, selon leur spécialisation, d'enfants atteints de troubles de l'apprentissage et des handicapés moteurs, d'enfants présentant des troubles émotionnels, des troubles du langage, des muets, des mal entendants, des non voyants.

Ces centres sont pris en charge par le ministère des Affaires Sociales, certaines institutions comme *Ilan* dépendent du ministère de la Santé.

Sur le total des enfants qui relèvent de ce réseau, un tiers est intégré dans ces institutions et 2/3 sont regroupés dans des classes spéciales, *kitot tipouliot*, au sein même des écoles ordinaires, afin de les aider au mieux à s'intégrer à la société.

Le département de l'éducation spécialisée s'occupe aussi bien de l'enseignement que des aspects personnels, émotionnels, physiques et mentaux des enfants dont il a la charge.

Son but étant de les préparer à la vie active et à exercer un métier, (dans la mesure du possible) afin d'en faire des adultes indépendants.

Les enseignants de l'éducation spécialisée dépendent tous du ministère de l'Éducation.



Enfants «surdoués»

Le ministère de l'Éducation et divers organismes publics patronnent des programmes à l'intention d'enfants doués d'une intelligence supérieure à la moyenne. Il s'agit de programmes extra-scolaires dispensés dans les universités ou dans des centres communautaires, les musées, et même récemment dans certains hôpitaux universitaires.

Les enfants sont recrutés, à l'intérieur des écoles, au vu de leurs résultats scolaires et sont appelés à participer à ces activités. Certains programmes visent les enfants du primaire et d'autres ceux du secondaire, permettant à ces derniers de réduire de un an leur fin de scolarité et intégrer ainsi plus tôt l'université. Un seul hiatus à ces programmes ils sont payants, souvent même assez chers, mais un système de bourses peut permettre à des enfants de milieux défavorisés d'y accéder.

4. L'éducation informelle

Équipes de rues, écoles de plein air, mouvements de jeunesse, sorties organisées par l'association de protection de la nature, colonies de vacances (pour enfants amateurs de sciences ou autres matières) sont financés, ou partiellement soutenus, par le ministère de l'Éducation. Ils engagent du personnel d'encadrement à plein temps ou à temps partiel.

5. L'enseignement supérieur

Le système de l'enseignement supérieur est composé en Israël de sept grandes universités, ainsi que d'une quarantaine d'écoles supérieures, *mikhlatot*, offrant aux étudiants un large éventail de programmes d'études, incluant des études technologiques, d'art, de formation de maîtres, préparation aux métiers du para-médical, et des écoles d'infirmières.



Chaque institution de l'enseignement supérieur à ses propres critères concernant le recrutement de ses élèves mais aussi de ses enseignants. Il convient donc aux enseignants désireux d'être recrutés dans de telles institutions de se mettre directement en contact avec elles afin de proposer leurs services. Pour plus amples détails concernant la structure de l'Enseignement supérieur, veuillez consulter notre brochure gratuite intitulée «Guide de l'Enseignement supérieur» de notre département des Publications du ministère de l'Intégration. Voir adresse en fin de brochure.

Tableau récapitulatif de la répartition des classes en fonction de l'âge

Institution	Age
Crèche de jour ou garderie (<i>maon, michpahtone</i>)	3 mois à 3 ans
garderie gérée par la municipalité ou un centre communautaire (<i>péoutone</i>)	de 18 mois à 4 ans
pré-maternelle (<i>gan trom hova</i> ou <i>gan kdam hova</i>)	3 à 5 ans
maternelle obligatoire (<i>gan hova</i>)	5-6 ans
Ecole primaire (<i>beit sefer yessodi</i>)	6 à 12 ans
Collège, cycle intermédiaire (<i>hativat benaïm</i>)	12 à 14 ans
Lycée, cycle supérieur (<i>Beit sefer tikhon</i> ou <i>hativa élyona</i>)	15 à 18 ans



Important!

En Israël la numérotation des classes est inversée par rapport à la numérotation française: le cours préparatoire (la 12ème en France) est appelé *kita aleph* ou 1ère année d'école.

De ce fait l'année de terminale est ici la 12ème classe, *yod beth*.

L'année scolaire

Elle débute le 1er septembre et se termine le 30 juin, pour les classes du secondaire elle prend fin le 20 juin.

Période de vacances: à Pessah, Soukkot et Hannouka (entre une à trois semaines suivant la fête), 2 jours pour Pourim et 2 jours pour Chavouot; 1 jour pour la fête de l'indépendance, 1 jour pour l'Ag Baomer.

La journée scolaire

Pratiquement toutes les écoles fonctionnent 6 jours par semaine du dimanche au vendredi matin. La journée commence à 8 h pour se terminer à 12h 45 (11h 45 pour la classe préparatoire) et s'il y a des cours supplémentaires cela peut aller jusqu'à 14h 45, suivant les classes et l'âge des enfants. Dans le secondaire supérieur et surtout durant l'année de terminale les cours peuvent commencer à 7h du matin, appelée heure zéro, *chaat effess*. Mais il est question de l'annuler, les élèves ayant du mal à se concentrer si tôt le matin.

Certains lycées pilotes ne fonctionnent plus que 5 jours par semaine, beaucoup de parents ne travaillant pas le vendredi matin. Mais cela ne s'est pas encore généralisé à tout le pays et dans toutes les classes. Dans plusieurs villes de développement la journée scolaire a été rallongée dans le primaire, afin de prendre en charge les enfants pour la préparation des devoirs et ne pas laisser ces derniers inoccupés et livrés à eux mêmes si les deux parents travaillent. Tout étant question de financement, ce genre de programme est remis en question chaque année en fonction du budget octroyé à l'Education Nationale.



Enseignants formés en Israël

Rappel

L'Office des étudiants, *minhal a studentim*, qui est l'un des départements du ministère de l'intégration, guidera le nouvel immigrant étudiant titulaire du bac et désireux d'entamer des études secondaires en Israël dans le but de devenir enseignant. Le *minhal* se chargera de le renseigner sur les différents instituts de formation de maîtres du pays.

L'étudiant nouvel immigrant, *olé hadash*, sous certaines conditions d'acceptation, pourra bénéficier de l'aide financière du *minhal* (jusqu'à 3 ans d'aide aux études).

Pour plus de renseignements veuillez consulter notre brochure gratuite: «le guide de l'enseignement supérieur».

Les instituts universitaires de formation de maîtres, *mikhlatot*

Il existe près de 40 *mikhlatot* dans le pays, sous la supervision du ministère de l'Education Nationale et de Conseil de l'Enseignement Supérieur.

Ils forment des enseignants de l'école maternelle jusqu'aux lycées classiques (d'enseignement général) ou professionnels.

Ils décernent deux sortes de diplômes:

- La licence d'enseignement obtenue au terme du cycle universitaire de 4 ans, *Bachelor of Education, B.Ed.*
- Le diplôme d'enseignant d'Etat au terme du cycle de 3 ans, *moré moussmakh bakhir.*

La répartition entre écoles *mamlakhti* et écoles *mamlakhti dati* se retrouve dans la formation des enseignants, ainsi il existe des *mikhlatot* religieuses et laïques.

Quant au courant religieux orthodoxe, *ha zerem a atsmi*, il possède ses propres Ecoles de formation d'enseignants.



Tous ces instituts forment leurs élèves dans les disciplines les plus variées de l'enseignement: maternelle, enseignement primaire, Bible, judaïsme, mathématiques, anglais, sciences naturelles, informatique; art, musique, éducation spécialisée, éducation informelle, formation pour adultes. Certaines écoles de formation de maîtres sont spécialisées dans un domaine particulier: art, éducation physique, travaux manuels, études religieuses... alors que d'autres proposent un éventail plus varié de disciplines.

Titularisation

Jardinières d'enfants et institutrices (trices)

Les titulaires du diplôme d'enseignement (B.Ed) sont considérés comme à l'essai au cours des deux premières années d'enseignement (dans certains cas 3 années) au terme desquelles, s'ils sont maintenus dans le poste ils obtiennent la titularisation, *kviout*. Dans tous les cas il faut avoir occupé un tiers de poste au minimum.

Professeur de lycée

Les titulaires d'une licence dans une discipline (le B.A) sont tenus de passer l'examen de la *téoudat oraa*, permis d'exercer dans l'enseignement. En effet leurs études ne comprenaient pas de cours de pédagogie de l'enseignement ou de cours de psychologie.

Les titulaires d'un B.Ed délivré par les universités n'auront pas à passer l'examen et le stage pour obtenir la *téoudat oraa*.

Par contre les titulaires d'un B.Ed délivré par les instituts de formation de maîtres, les *mikhlatot* devront se soumettre à l'examen et au stage pour la *téoudat oraa*.



Les détenteurs d'une *téoudat oraa* pourront enseigner dans les classes *zaïne, hêt, têt, yod* qui constituent le premier cycle du secondaire, la *hativat benaïm*.

En règle générale, il faut être titulaire d'une maîtrise, MA, pour enseigner dans les classes *yod, yod aleph* et *yod beth* (seconde à terminale) constituant le second cycle du secondaire la *hativa élyona*. Mais s'il s'agit d'une matière au coefficient peu élevé au bac (comme par exemple l'éducation physique), il sera permis au titulaire d'un B.A ou B.Ed, d'enseigner dans ces classes.

Pour ce qui est de la titularisation, *kviout*, cela peut prendre jusqu'à trois ans.



L'ENSEIGNANT IMMIGRANT

De l'étranger

Ayez soin de prendre contact avec le bureau de l'Agence juive le plus proche de votre domicile, le délégué, *shaliah* vous renseignera sur les possibilités offertes dans l'enseignement en Israël; et vous expliquera la procédure à suivre pour la reconnaissance de vos diplômes et la prise en compte de votre ancienneté.

Généralités sur les pratiques de l'enseignement en Israël

Changer de pays implique souvent changer de mentalité.

Il faut avoir à l'esprit qu'en Israël la discipline n'est pas aussi rigide qu'en Europe.

De plus la relation: enseignant-élève est beaucoup plus souple et moins guindée que celle que nous avons connue.

Ici l'élève tutoie le maître (hébreu oblige), dans les petites classes il l'appelle: *a moré, a mora*, maître ou maîtresse, et dans les classes supérieures le nomme par son prénom. L'enseignant donne souvent son numéro de téléphone personnel et les élèves sont invités à l'appeler s'ils en éprouvent le besoin. Assister à des cours permettra à l'enseignant nouvel immigrant de se familiariser à l'ambiance qui règne dans une classe israélienne. A lui, par la suite, de trouver le savant équilibre entre une discipline nécessaire et un contact chaleureux sans familiarité excessive.

Connaissance de l'hébreu

Plus que dans toute autre profession, il est exigé d'un enseignant qu'il maîtrise la langue dans



laquelle il va enseigner. Si vous avez la possibilité d'étudier l'hébreu avant votre arrivée en Israël il vous est fortement conseillé de le faire.

En Israël, le ministère de l'Intégration vous donnera la possibilité de faire un oulpan de 5 mois.

Il sera gratuit si vous le faites avant que ne soit écoulée la période de 18 mois qui suit votre alya.

Reconnaissance des diplômes

Seul le ministère de l'Education Nationale en Israël est habilité à reconnaître vos diplômes; les documents exigés pour la constitution de votre dossier seront à remettre au Département des enseignants nouveaux immigrants, *a makhlaka lé morim olim*, du ministère de l'Education.

Composition du dossier

Avertissement: ne vous départissez pas des originaux, montrez les uniquement et faites en des photocopies.

- **Diplômes et titres**

L'Université ou l'École de formation de maîtres (anciennement dénommée Ecole Normale) qui vous a délivré le diplôme devra être reconnue par le ministère israélien de l'Ed. Nationale.

- Détail des études suivies et de la formation pédagogique après l'obtention du titre.
- Certificat d'aptitude pédagogique ou licence d'enseignement.
- Documents attestant l'expérience pédagogique dans les institutions d'enseignement de l'étranger et le nombre d'années d'exercice (dates à l'appui) dans chaque poste.
- Lettres de recommandation délivrées par la direction des institutions où vous avez enseigné.

Il est bien évident que tous ces documents devront être traduits à vos frais, en hébreu ou anglais et certifiés conformes.



Cours de formation

Pour les enseignants diplômés de l'étranger, le département des enseignants nouveaux immigrants, *a makhlaka lé morim olim*, organise un cours pour nouveaux immigrants enseignants d'une durée de 10 mois environ.

Ce cours débute en octobre et se termine en aout. Durant ce cours vous étudierez les matières suivantes: Bible, histoire et géographie de la terre d'Israël, histoire du peuple juif, langue hébraïque, littérature hébraïque, et instruction civique.

La fin de ce cours sera sanctionnée par un examen dans chaque matière, et seule la réussite à ces examens vous donnera le permis d'exercer en tant qu'enseignant.

Le but de ce cours étant de faire de vous un réel enseignant israélien (connaissant son pays, sa culture et ses lois), plutôt que de remettre en question vos aptitudes professionnelles.

Il est possible que, suivant le diplôme obtenu à l'étranger, il ne sera exigé de vous qu'un cours allégé et plus court dans le temps.

Pour plus de détails, se renseigner directement auprès du département des enseignants nouveaux immigrants chargé de l'inscription à ce cours.

Conditions de travail

Poste à temps plein, à temps partiel

Dans le primaire

En général un poste à plein temps (dans les classes *aleph* à *vav*) compte 30 heures hebdomadaires (décharge de 6 heures d'enseignement, soit 24 heures pour les mères d'enfants de moins de 14 ans).

Dans le secondaire

Un service complet compte 24 heures hebdomadaires



(décharge de 4 heures d'enseignement, soit 20 heures pour une mère d'enfants de moins de 14 ans). L'enseignant ayant certaines responsabilités (prof. principal, en charge d'une classe de terminale, assistance ou surveillance particulière, cours de rattrapage...) a droit à un supplément d'heures rémunérées au tarif d'heures d'enseignement.

Un professeur peut n'être engagé dans un lycée qu'à temps partiel, il devra alors travailler dans un autre établissement pour compléter son service. Le ministère de l'Éducation Nationale permet de totaliser au maximum un service et demi d'enseignement.

Salaires

Comme dans beaucoup d'autres pays le salaire d'un enseignant n'est pas particulièrement élevé. Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte permettant une augmentation du salaire de base comme; l'ancienneté, le poste de responsabilité, le diplôme (le titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat percevra plus qu'un titulaire d'une licence).

Composition du salaire

Entrées

- Salaire de base, les réajustements (à la hausse ou à la baisse) sont fonction d'accords conclus entre le syndicat des enseignants et le ministère de l'Éducation. Il peut ainsi, suivant la conjoncture économique, être décidé que le salaire soit bloqué pendant un ou deux ans. Par mesure exceptionnelle il peut arriver même qu'il soit abaissé de quelques pourcents sur le salaire de base.
- Prime d'ancienneté: en général toute année d'enseignement à l'étranger effectuée par un enseignant titularisé sera prise en compte en Israël (se munir des attestations adéquates).



- Suppléments divers: frais de déplacement, allocation de téléphone, prime annuelle d'habillement *dmei bigoud*, prime annuelle de repos, *dmei avraa*...

Retenues et cotisations

En Israël les impôts sont prélevés à la base, vous recevrez donc votre salaire net d'impôts et défalqué de ce qui suit:

Prélèvements pour: l'Assurance sociale, la Caisse maladie, la retraite et le fonds de perfectionnement (voir plus loin). Si vous êtes membre d'un syndicat d'enseignant vous verserez une cotisation mensuelle.

Poste dans les villes de développement

Afin d'encourager les enseignants à se fixer dans une ville de développement, le ministère de l'Éducation leur octroie certaines allocations et primes qui s'ajoutent au salaire de base.

Fonds de perfectionnement et année sabbatique

Chaque enseignant peut s'inscrire au fonds de perfectionnement, *keren ishtalmout*.

Une cotisation est prélevée sur le salaire mensuel, tandis que l'employeur de son côté verse sa quote part.

Au terme d'une période de 6 ans, l'enseignant a droit à une année de congé sabbatique au cours de laquelle il peut poursuivre des études, participer à des cours de perfectionnement, etc. Il perçoit alors les deux tiers de son salaire.

Syndicats

Il existe deux syndicats d'enseignants en Israël:

- **Le syndicat des enseignants, *histadrout a morim***
Organisme affilié au grand syndicat de la Histadrout. Ses membres sont les jardinières d'enfants, les enseignants du primaire et un



petit nombre de professeurs des collèges techniques. A l'intérieur de ce syndicat fonctionne également une branche pour les enseignants religieux en poste dans les écoles gouvernementales religieuses du *mamlakhti dati* qui a ses propres activités, séminaires et réunions.

- **L'association des enseignants du secondaire, *irgoun a morim al yessodiim***
Syndicat des professeurs de lycées et collèges, il compte près de 12 000 membres tous indépendants de la Histadrout.

Notons qu'il existe un syndicat national de parents d'élèves, *irgoun a orim artsi*.

Comment obtenir un poste

- **Poste de jardinière d'enfants de l'enseignement public**
Il convient de s'adresser à l'inspectrice de la ville qui orientera la candidate vers l'un des postes vacants. Il est possible que dans un premier temps la nouvelle immigrante ne soit prise que pour des remplacements.
La candidate qui appartient au courant orthodoxe reconnu, *hinoukh haredi atmai*, doit s'adresser directement aux directeurs et directrices d'établissement de ce courant.
- **Poste dans le primaire**
Diplôme exigé pour enseigner, être titulaire d'un diplôme délivré par un Institut de formation de maitres (école normale).
La ou le postulant(e) devra s'adresser à l'inspecteur de l'enseignement primaire du courant auquel il s'indentifie (*mamlakhti, mamlakhti dati*) qui l'orientera vers l'un des postes vacants.



S'il s'agit du courant orthodoxe, s'adresser directement aux directeurs et directrices d'établissements.

Aucune école reconnue ne peut engager d'enseignant sans l'accord de l'inspecteur de l'enseignement.

C'est le ministère de l'Éducation nationale qui verse le salaire aux enseignants.

- **Poste dans les lycées et collèges**

Le candidat s'adressa directement à la direction du lycée, le directeur de l'établissement ayant le pouvoir de choisir ses professeurs, mais avec l'aval du ministère. C'est l'organisme en charge de l'établissement (soutenu en général par le ministère de l'Éducation et/ou la municipalité), qui verse son salaire au professeur de lycée, selon toutefois l'échelle des salaires établie par le ministère de l'Éducation.

Autres débouchés

- **Dans l'enseignement public**

Les titulaires d'une licence générale pourront proposer leurs services dans les écoles. S'il y a manque de professeur dans une école primaire ou un lycée, le candidat pourra être pris comme professeur remplaçant pour quelques mois ou une année. Il se peut que l'école ait besoin de tuteur ou répétiteur pour des élèves en difficulté et là encore seront engagés des titulaires d'une licence générale et non pas obligatoirement des titulaires d'un diplôme délivré par un Institut de formation de maîtres.

- **Enseignement spécialisé, *hinoukh méyouhad***
S'adresser (au bureau régional du ministère de



l'Education) à l'inspecteur chargé de l'enseignement spécialisé.

- **Cours pour adultes**

Sous la responsabilité du département de l'Enseignement pour adultes près du ministère de l'Education.

- **Education informelle**

Beaucoup de jeunes titulaires d'un diplôme sont engagés dans ce qu'on appelle les écoles de rues, les enseignants descendent dans la rue pour récupérer les enfants qui ont déserté l'école, afin de les encadrer et essayer de leur donner un enseignement en parallèle.

Ces écoles sont en général sous la tutelle d'organismes eux mêmes supervisés par l'Education Nationale.

- **Cours particuliers**

Cours privés très recherchés en maths et anglais, mais également en musique, dessin...

L'office de l'emploi pour diplômés d'universités, *mercaze taassouka lé académaïm*

Intermédiaire entre le diplômé et les employeurs, il peut vous aider dans la recherche d'un emploi. Il existe 4 grands centres de placements dans les 4 grandes villes du pays (cf adresses en fin de brochure).

Pour plus de détails sur ces centres, renseignez vous auprès de la *rakezet* responsable de l'emploi au ministère de l'Intégration.

L'Unifan

L'Union Nationale des Juifs de France et d'Afrique du Nord à l'intérieur de cet organisme dirigé par



des bénévoles, fonctionne un bureau de l'emploi qui pourra vous aider dans vos recherches.

Ne pas oublier

Les journaux; certains directeurs d'établissement publient des annonces de recherche de professeurs. Le bouche à oreilles, parlez-en autour de vous. La vitamine P, comme *protectia* en hébreu ou «piston» en français, faites marcher vos relations. Et surtout n'oubliez pas, beaucoup de *savlanout*, patience.

Remarque

Il n'a pas été abordé dans cette brochure le cas des enseignants dans les universités et les *mikhlatot* qui exigent en général des professeurs titulaires d'une maîtrise (M.A) ou mieux encore d'un Doctorat (PhD).

Pour se faire recruter, contacter directement les instituts en question et munissez vous de tous vos diplômes et recommandations dûment traduits.

En espérant que cette brochure vous aura été utile, recevez tous nos vœux de réussite et de bonne intégration.



Adresses utiles

Ministère de l'Intégration

Division Jérusalem du ministère

Hakyria Ben Gourion, Bat.2
BP 13061 Jérusalem 91130

02-675 26 11

Bureaux locaux: Ashkelon,
Beit Shemesh, Kyriat Gat,
Kyriat Malakhi.

Division Tel-Aviv du ministère

Bureau central

6 rue Malkat Esther
Tel-Aviv 64398

03-527 08 53/4

Bureaux locaux: Bat Yam-Holon,
Ashdod, Rehovot, Rishon lé-Tsion

Division centre, mercaz, du ministère

Bureau central:

5 rue Ha tahana Kfar Saba

09-775 28 00

Bureaux locaux: Natanya,
Pétah Tikva, Ramlé-Lod,
Hédéra, région du Sharon

Fax: 09-742 42 64

Division Nord du ministère

Bureau central:

15 rue Palyam, Haïfa 33095

04-863 11 11

Bureaux locaux: Tibériade,
Carmiel, Nazareth, Région
du Golfe, Maalot, Migdal Haémek,
Naharya, Shlomi, Afoula,
Kyriat Shmona, Safed, Névé Carmel

Fax: 04-863 11 10

Division Sud du ministère

Bureau central:

Beit Oshira, 31 rue Zalman Shazar
Beersheva 84105

08-626 12 14

Fax: 08-623 88 10

Bureaux locaux: Eilat, Arad, Dimona,
Sdérot, Yérouham, Nétivot,
Ofakim, Mitspé Ramon.



Dépt. des Publications 02-621 45 55

Section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581 02-621 45 16

BP 13061-Jérusalem 91130

Ministère de l'Éducation

Bureau central

Bynian Lev Ram 02-560 22 22

2 rue Devorah Hanevia

Jérusalem 95104

Bureau d'évaluation des diplômes

2 rue Devorah Hanevia 02-560 36 91

Jérusalem 95104

Dépôt des diplômes

22 rue Kanfé Nesharim

Jérusalem 95464 02-560 16 39

Ministère de l'Éducation

Bureau de l'intégration des enseignants olim

Yéhida lé-klitat morim olim

Siège central

Bynian Lev- Ram 02-560 47 06

2 rue Devorah Hanevia

Jérusalem 95104

2 rue Hasheloshah

Tel-Aviv 61092 03- 689 63 04

2 rue Hourì, Bynian Yaalom

Haïfa 33045 04-8353788

15 derekh Hanessiim, BP 6010

Beersheva 84105 08-646 42 02

Syndicat des enseignants

Histadrout a morim

Ce syndicat comprend un département pour les enseignants religieux qui ont leurs propres représentants à l'intérieur du syndicat.

8 rue Ben Sarouk

Tel-Aviv 62969 03-692 29 11

11 rue Narkis

Jérusalem 92461 02-625 04 40



Association des enseignants du secondaire

Irgoun a morim a'alyessodiim

23 dérekh Petah-Tikva

Tel-Aviv 66184

Jérusalem

03-710 67 77

02-582 83 66

Ministère du Travail

Office de l'emploi pour diplômés

a-Lishka lé-taasoukat akadémáim

rue Yaffo,

Tahana mercazit

Jérusalem

19 rue Brenner

Tel-Aviv 63826

02-501 31 11

03-526 53 00

Agence juive

France

Paris 75017

Marseille 13006

Lyon 69006

Nice 06000

Belgique

Bruxelles

Suisse

Genève

01-44 15 23 02

Fax: 01-43 80 21 17

04-91 81 22 01

04-78 32 04 64

04-93 80 98 92

1060 322 53 70 256

1201 41 227 811 700

Agence juive Israël

Bureau Alya

48 rue King George,

Jérusalem 94262

02-620 22 22

Desk France-Europe

7 rue Shmouel Hanaguid

Beit Yahalom

Jérusalem 94592

02-620 43 61

02-620 43 07

UNIFAN: Association des Immigrants Francophones

Mercaz Admon

5 rue Hamoussahim

Jérusalem 93420

Bureaux locaux:

Jérusalem 02-625 03 58

34 rue King George, Migdal air

02-679 93 34

Fax: 02-679 93 35

02-625 03 74



Tel-Aviv 61662	
7 rue Ibn Gvirol	03-609 42 30
Natanya 42271	
11 Kikar Haatsmaout	09-862 56 94
Beershéva 84213	
Beit Haolé, 2 rue Histadrout	07-627 84 59
Haifa 33041	
20 rue Lev Perets, Bureau 341	04-864 25 13
Ashdod 77277	
25 rue Sinaï	08-856 35 81

L'Unifan compte aussi une antenne à Nazareth-Ilit et à Ashkelon. Pour la liste des universités ou les instituts universitaires de formation de maîtres:«michlalalot» ou l'on peut préparer un diplôme d'enseignant (B.Ed) se reporter à notre brochure: «L'enseignement supérieur en Israël»



LISTE DES PUBLICATIONS

Vous désirez recevoir l'une ou quelques unes de ces brochures, veuillez cocher dans la liste suivante celle(s) qui vous intéresse(nt):

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Conditions générales de l'emploi
- Guide des oulpanim
- L'Education en Israël
- Les services médicaux
- L'immigrant et le service militaire
- Le Bitouah Léoumi (l'Assurance nationale)
- Le logement
- Le panier d'intégration, *sal klita*
- Intégration. Premiers pas
- Information à l'intention des élèves nouveaux immigrants

II Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Infirmières
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Comptables et experts comptables

III Publications pour étudiants

- Guide des études supérieures
- Dépliant: Les études supérieures en Israël

IV Périodiques

- Journal "Meida", informations pour olim
- Magazine "Shilouv"

Adressez votre demande à notre section française:
Dépt. des publications
15 rue Hillel, Jérusalem 91130



Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure? A l'aéroport
 Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)
2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5) 1 2 3 4 5
3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure:
 Clarté du texte 1 2 3 4 5
 Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5
 Utilisation pratique 1 2 3 4 5
 Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____

Sexe masculin féminin Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veuillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante:

Ministère de l'Intégration

Dpt. des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Ou par fax: 02-624 15 85

Vous pouvez également le déposer dans l'une des boîtes de suggestions mise à la disposition du public au bureau du ministère de l'Intégration le plus proche de votre domicile.

Merci de votre coopération, et tous nos voeux de bonne intégration!



